

**Cabinet du maire et des conseillers**

4555, rue de Verdun, bureau 202  
Verdun (Québec)  
H4G 1M4

Le 1er juin 2012

Monsieur Laurent Lessard  
Ministre des Affaires municipales, des Régions  
et de l'Occupation du territoire  
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle  
Aile Chauveau, 4<sup>e</sup> étage  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3

Monsieur le Ministre,

Le 5 avril 2011, votre collègue la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Lyne Beauchamp, annonçait l'octroi d'une subvention de 10,5 M\$ pour la construction d'une nouvelle école primaire de 21 classes dans le quartier de L'Île-des-Sœurs.

À la suite de cette annonce, nous avons identifié une petite portion, (10%) du parc de La Fontaine, comme étant le seul terrain public convenable, dans ce quartier, pour y construire le nouvel établissement devant accueillir 450 élèves. Au cours des derniers mois, nous avons défendu cette option dans le cadre d'une campagne d'information menée de façon très transparente auprès de nos concitoyens de L'Île-des-Sœurs.

Malheureusement, le 26 octobre, 747 résidents des zones contiguës, représentant seulement 4% de la population de l'île, se sont opposés au projet de cette nouvelle école en signant le registre à cet effet. Après analyse du résultat, mon administration a décidé de retirer le règlement de changement de zonage, rendant ainsi impossible la construction, sur un terrain public, d'une seconde école primaire dans le quartier de L'Île-des-Sœurs.

J'attire votre attention sur le fait qu'il est de plus en plus difficile d'implanter des équipements ou des installations profitant à l'ensemble de la communauté, puisque seuls les citoyens habitant la zone limitrophe du secteur ont le pouvoir d'en décider, quand une modification du règlement de zonage est nécessaire à sa réalisation. Dans le dossier qui nous occupe, l'ensemble des décideurs politiques, les parents et l'association des propriétaires se sont déclarés favorables à l'assouplissement des lois municipales concernées.

1<sup>er</sup> juin 2012

Monsieur le Ministre Laurent Lessard

Page 2

C'est la raison pour laquelle je me permets de vous suggérer d'amender le plus rapidement possible l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4) pour y ajouter un établissement d'enseignement public. Comme vous le savez, cet article a pour effet de soustraire à l'approbation référendaire tout projet d'équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, une université et un collège en le référant à une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal. Si les mots « établissement d'enseignement public » avaient été inclus dans l'article 89, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ne serait pas aujourd'hui aux prises avec un problème majeur, soit celui de trouver une solution à des centaines de parents qui ne savent pas où envoyer instruire leurs enfants dès l'an prochain.

Dans ce dossier, j'ai toujours demandé à mes concitoyens de penser davantage à l'intérêt collectif en élevant le débat d'un cran et en s'interrogeant de la place que nous devons accorder aux familles et particulièrement aux enfants dans nos priorités. Il s'agissait là d'une question de bons sens, de civisme, de solidarité et d'engagement pour notre avenir communautaire et familial.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression d'une haute considération.

Le maire de l'arrondissement et  
membre du Comité exécutif responsable de la sécurité publique,



Claude Trudel